



## Les dispositifs d'aide financière associés aux interventions en santé au travail

Dans le cadre de projet de prévention dans le domaine de l'amélioration des conditions de travail, l'entreprise peut bénéficier, sous certaines conditions, de soutien financier. Ces aides permettent de financer :

- ⇒ Des actions de diagnostic et d'accompagnement à la mise en œuvre d'une démarche de prévention ;
- ⇒ Des projets d'amélioration des conditions de travail ;
- ⇒ Des études techniques réalisées dans le cadre d'un projet d'équipement de travail ;
- ⇒ Des actions de formations.

- Contrat de prévention
- Aides Financières Simplifiées (AFS)
- Fond National de Soutien relatif à la Pénibilité (FNSP)
- Les Ristournes

**CARSAT**



- Fonds d'Amélioration des Conditions de Travail (FACT)

**ANACT**



- Diagnostic Risques Psychosociaux
- Diagnostic TMS

**OETH**



- Contrat de Progrès

**OPPBTP**




- Aide au maintien dans l'emploi et à l'adaptation des situations de travail

**AGEFIPH**



- Aide à la formation professionnelle

**OPCA**



L'ASTI peut vous orienter vers les dispositifs adaptés à votre besoin et vos projets et les interlocuteurs spécifiques.

L'ASTI peut vous accompagner dans la constitution du dossier sur le plan administratif et technique.

Association de Santé au Travail Interservices

26 Rue Boudeville - 31100 Toulouse

☎ 05 34 63 84 31 📠 05 34 63 84 30 🌐 [www.ast-i.org](http://www.ast-i.org)

Association Loi 1901 - n° SIRET 479 538 571 00015 - n° Organisme de formation 73 31 04405 31